

Un geste pour les familles

La Tour-de-Peilz Un socialiste préconise un système de chèques aux familles avec enfants en âge de scolarité obligatoire. Objectif: subventionner l'achat de fournitures ou le financement d'activités extra-scolaires.

« Dans notre commune, cette action serait enfin un geste concret et ostensible pour les familles, toutes les familles », explique le socialiste Raphaël Onrubia dans son postulat.

1185 élèves seraient concernés, ce qui représenterait pour la commune un investissement d'environ 230'000 francs.

Débatu au Conseil communal du 6 février, ce texte demande à la Municipalité de mettre en place un système de chèques pour venir en aide aux familles ayant des enfants en âge de scolarité obligatoire.

Martigny en exemple

L'élue a pris exemple sur la commune de Martigny, qui propose ce service depuis 2007 déjà. « Les chèques sont envoyés par la poste à tous les enfants en âge scolaire », explique-t-il. Les chèques sont composés de quatre coupons d'une valeur de 50 francs chacun. Deux coupons sont valables auprès des commerces de la ville, pour tout achat de matériel

scolaire ou d'équipement pour les activités sportives à l'école et les deux autres destinés au paiement des cotisations des clubs ou sociétés proposant des activités extra-scolaires. Ce qui représente un montant de 200 francs par enfant. Si ce système était appliqué à la Tour-de-Peilz, 1185 élèves seraient concernés, ce qui représenterait pour la commune un investissement d'environ 230'000 francs.

Arrosage malvenu

Si personne ne remet en question la nécessité d'une aide, certains conseillers de droite reprochent à ce système de ne pas différencier les bénéficiaires selon leur revenu. « C'est un arrosage malvenu, car cela aide aussi les enfants riches », relève le PLR Kurt Egli. « Il ne s'agit pas d'arroser, il s'agit d'éviter que certains jeunes dérapent! », rétorque Elisabeth Leimgruber (Verts). Le postulat est finalement renvoyé pour étude à la Municipalité par 33 voix favorables contre 30 non et 4 abstentions.

Textes et photo: Céline Amiguet



« Cette action serait enfin un geste concret et ostensible pour les familles », explique le socialiste Raphaël Onrubia, qui s'inspire d'un système similaire à Martigny.

Oui à Chaplin

Lors de cette même séance, ont également été acceptés: le cautionnement pour le Musée Chaplin's World, qui se monte à 1'140'000 francs; la motion de Jean-Yves Schmidhauser, « Réseau de chauffage urbain, monopole ou open source? », qui a notamment pour but d'éviter le monopole d'un seul exploitant pour le chauffage; le crédit pour la réalisation d'un ouvrage sur le développement architectural de la commune, toutefois amendé à 60'000 francs au lieu de 156'370 francs et enfin le crédit de construction de 752'550 francs pour l'assainissement du réseau EU & EC et de l'infrastructure routière du chemin du Cèdre.

St-Légier s'offre un collège à 23 millions

Infrastructures L'extension du collège de Clos Béguin passe la rampe du Conseil communal. Inauguration prévue pour la rentrée 2015.

L'extension du complexe scolaire du Clos-Béguin IV pourra entrer dans sa phase concrète. Le Conseil communal a voté le 4 février un crédit de 23,6 millions pour ce projet. Un investissement impor-

tant imposé par l'essor démographique que connaissent les deux communes de Blonay et St-Légier, 11'000 habitants, qui se partagent leurs infrastructures scolaires. Le projet retenu prévoit 14 salles de

classe, des salles de travaux manuels, une salle de gymnastique au sous-sol, un réfectoire scolaire et des salles d'accueil parascolaires, avec l'objectif de réunir les primaires de 4 à 12 ans. Le chantier débutera cet été et l'inauguration est prévue pour la rentrée 2015.

Coût réduit de 8 millions

Initialement devisé à près de 32 millions, le coût final de cette extension a pu être réduit de plus de 8 millions, grâce à « plusieurs mesures » préconisées par la commission des finances dans son rapport. Dont le renoncement à la réalisation d'un terrain de sport devant l'établissement, l'abandon de la possibilité de construire ultérieurement un étage supplémentaire et

le redimensionnement de l'ouvrage de 4000m³. La commune devrait pouvoir bénéficier de subventions cantonales et fédérales. « Nous allons tout faire pour, mais nous ne pouvons pas le garantir à 100% », explique le syndic Alain Bovay, qui qualifie ces aides « d'anecdotiques, de l'ordre de 200'000 francs ».

Un plan de mobilité est en cours de réalisation. Il vise à réduire le nombre d'enfants et d'enseignants se rendant sur place en voiture. « Nous sommes en train de traiter les oppositions survenues lors de la mise à l'enquête », explique le syndic, l'objectif est de réguler la circulation aux abords du collège, notamment en prévoyant une zone de dépose rapide pour les parents d'élèves. **sn**



Le projet retenu prévoit 14 salles de classe, des salles de travaux manuels, une salle de gymnastique au sous-sol, un réfectoire scolaire et des salles d'accueil parascolaires. DR